

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
Télécopie 04-77-66-93-64
mairie.ouches@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Madame Andrée LARMIGNAT, s'est réuni sous sa présidence, Salle de la Mairie.

Date de convocation : 21 janvier 2019 - Date d'affichage : 21 janvier 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Madame Andrée LARMIGNAT, Maire, Messieurs Gérard POUILLON, Thierry LAFOND, Adjoints, Mesdames Dominique BESSON, Mireille FOURNEL, Messieurs Didier BLANCHARD, Pascal MARTIN, Mesdames Martine DESNOYER, Martine MOCZYGEBA, Messieurs Yves CHAMBOST, Yannick DUBOST.

EXCUSES : Mesdames Anne-Marie PIAT, Myriam JEUNE, Karine MOLLEN, Monsieur Richard BERAUD.

PUBLIC : 1 personne.

Madame Mireille FOURNEL est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DCM N°2019/001 - RENOVATION D'UN LOGEMENT, 1, RUE DES ECOLES : avant-projet sommaire

Madame le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2018, le Conseil Municipal a confié à Véronique ALMARCHA Architecte EURL et ses co-traitants (SARL Cabinet SECO et SARL HELAIR INGENIERIE), la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du logement situé au-dessus de la mairie.

Les plans sont présentés au Conseil Municipal.

Madame le Maire indique que l'estimation globale du projet est de l'ordre de 130.000 HT, se décomposant comme suit :

Etudes :

mission maîtrise d'œuvre
mission diagnostique amiante avant travaux
mission de bureau de contrôle
mission coordonnateur de sécurité
TOTAL ETUDES

13.870,00 €

Travaux

Démolitions - Couverture-zinguerie - Menuiseries extérieures et intérieures -

Plâtrerie, peinture, isolation - Sols souples - Carrelages faïences

Chauffage, plomberie, sanitaire

Electricité

TOTAL TRAVAUX

116.130,00 €

Madame le Maire propose que cet avant-projet soit étudié plus précisément en commission des bâtiments.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme la réalisation en 2019 des travaux de rénovation du logement communal situé au premier étage de la mairie, 1, Rue des Ecoles ;

- dit que les crédits nécessaires au financement de ces travaux seront inscrits sur le budget de la commune, compte 2313 opération 213.

DCM N°2019/002 - LOTISSEMENT LE CLOS DES PLACES : cession à la commune des espaces communs – Remise des Réseaux

Madame le Maire expose :

Le lotissement privé « Le Clos des Places » étant aujourd’hui complètement achevé, l’indivision VALORGE, propriétaire des espaces communs, propose une cession gratuite à la commune des parcelles constitutives de ces espaces communs : l’ensemble de la voirie (parcelle AS 126), le bassin de rétention des eaux pluviales (parcelle AS 102), les espaces verts (parcelle AS 124), ainsi que la parcelle AS 100 ayant permis l’élargissement du Chemin Rural n°6 à l’entrée nord du lotissement.

Les réseaux, dont la conformité a pu être vérifiée (à l’exception de la bouche à clef de la réserve incendie qui est à relever), seront en même temps remis aux différents gestionnaires : le réseau d’éclairage public à la commune, le réseau d’eaux usées à Roannais Agglomération, le réseau d’eau potable au Syndicat de l’Isable. Le réseau d’eaux pluviales, quant à lui, devra être géré par la commune puisque Roannais Agglomération, bien qu’ayant cette compétence, ne souhaite pas intégrer de nouveaux ouvrages d’eaux pluviales dans son patrimoine.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** la prise en charge par la commune du lotissement Le Clos des Places (voirie, éclairage public et eaux pluviales), sous réserve de la mise à niveau d’une bouche à clef par le lotisseur, et informera le Syndicat des Eaux de l’Isable en ce qui concerne le réseau d’eau potable et Roannais Agglomération en ce qui concerne le réseau d’eaux usées ;

- **accepte** la cession gratuite des parcelles AS 102, 124 et 126 formant les espaces communs du lotissement, ainsi que la parcelle AS 100 en élargissement du Chemin Rural n°6 ; les frais afférents à cette mutation seront pris en charge par la commune, sur le compte 2112, budget 2019 ;

- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l’acte de vente et tout document afférent à cette cession.

QUESTIONS DIVERSES

Commission des bâtiments : elle se réunira lundi 25 février 2019 à 18 heures.

Elections européennes : le scrutin aura lieu dimanche 26 mai 2018. Merci à tous les Conseillers Municipaux de réserver cette date pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement.

Commission voirie : elle s'est réunie le 18 janvier dernier et présente aujourd'hui ses projets, dont les estimations sont en cours d'études :

- amélioration des entrées du bourg (Route de Lentigny) et aménagement de trottoirs : en direction de Roanne, jusqu'au carrefour avec la Route de St Léger, et en direction de St Alban, jusqu'au cimetière.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **Lundi 4 mars 2019 à 20 heures 30 (CCAS à 20 heures)**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 janvier 2019."

**Le Maire,
Andrée LARMIGNAT**